



## Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

### 1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

*La direction du programme ACV met en place plateforme de reporting avec un tableau collaboratif qui recense les actions des plans d'actions pour chacune des villes. Ce tableau, qui est au préalable actualisé par les chefs de projet, sert de base à cet article : dans chaque sous-partie, le directeur de projet réalisé un extrait par copier-coller du tableau.*

- Actions livrées
  - Etude de requalification de l'îlot Pied de ville : étude de faisabilité et de calibrage
  - Programme d'intérêt général contre l'habitat indigne
  - Création de la Fabrique à entreprendre – Diniapolis
  - Recrutement d'un manager de centre-ville et mise en place d'un plan stratégique
  - Travaux du parking souterrain, phase 2 et de la Place du général de Gaulle
  - Requalification de la Place des Récollets : nouvelle composition urbaine et paysagère
  - Création d'un living lab – l'atelier 7.7
  - Déploiement du dispositif « Ma boutique à l'essai »
  - Etude de potentiel marchand au cœur de ville
  - Etude juridique et foncière portant sur un ensemble de cellules commerciales identifiées préalable à l'intervention de l'ANCT
  - Création d'une bourse des locaux vacants
  - Création de coupons de stationnement proposées aux commerçants pour en faire bénéficier leur clientèle
  - Site de l'Usine à gaz : démolition et création d'un parking à proximité du centre-ville pour le stationnement des commerçants
  - Elaboration du schéma de mobilité douce
  - Aménagement d'un cheminement piéton avenue Martin Bret
  - Installation de la vidéoprotection dans le centre ancien
  - Aménagement du square Frédéric Mistral
  - Travaux du Musée Alexandra David Néel : phase 2
  - Travaux d'embellissement : renouvellement de la signalétique
  - Renouvellement du matériel d'entretien : mécanisation

○ Actions en cours - financées

- Création d'une boutique d'artisans portée par la CMA en partenariat avec PAA
- Transformation et valorisation de l'Office du tourisme et de la gare routière : étude préalable
- Travaux d'embellissement : harmonisation des peintures et ferronneries
- Reconstitution de l'aide aux ravalements de façades
- Action de soutien à l'union commerciale du centre-ville pour animer les zones où le taux de vacance est le plus fort
- Travaux d'aménagement des accès cyclables et piétons
- Etude préalable à la transformation et la valorisation de l'Office du tourisme et de la gare routière
- Travaux d'embellissement : harmonisation de l'éclairage public
- Travaux d'embellissement : harmonisation des espaces de dépôts et ramassage d'ordures ménagères
- Mise en place d'un WIFI territorial
- Mise en œuvre de l'Ad'ap communal – mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics

○ Actions en cours ou programmées

- Réhabilitation de l'ancien cinéma LE TOP en espace culturel et artistique
- Construction de l'axe médiéval Sud : programme de lutte contre la dégradation du paysage urbain avec la construction d'un itinéraire ponctué de repères : aménagement d'un grand jardin de restanques au cœur du Rochas : reconstitution de niches écologiques, renforcement de murets en pierres sèches

○ Actions abandonnées

- Etude globale exhaustive de l'état du parc immobilier ancien – dans une optique de dé densification
- Intervention de l'ANCT sur environ 1000 m2 de bâti visant la restructuration des cellules commerciales (acquisition, travaux, gestion)

## 2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Les enjeux identifiés en 2018 sont les suivants : (ces enjeux étant traduit en objectifs puis déclinés en actions au sein de la convention).

- Favoriser et développer le dynamisme commercial du cœur de ville
- Connecter le cœur de ville aux sites et équipements stratégiques
- Rendre le choix d'habiter en centre-ville attractif
- Améliorer le cadre de vie (lisibilité, partage modal de la route, embellissements, modernité...).



Pour répondre à ces enjeux, un ensemble d'opérations structurantes ont été réalisées ou amorcées au sein du périmètre prioritaire cœur de ville ou dans les périmètres secondaires accueillants des espaces ou établissements stratégiques en lien avec le développement du centre-ville tels que le Musée promenade ou les Thermes.

## **1/ L'Espace public**

La phase de déploiement des actions a permis d'apporter une première réponse aux enjeux de revitalisation du centre-ville. D'importants investissements ont été réalisés au sein de l'espace public et du patrimoine culturel pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et pour rendre ce cœur de ville plus attractif. Des travaux lourds tels que la création de parkings et la réhabilitation de plusieurs places, ont été conduits ainsi que des travaux d'embellissements qui sont toujours en cours.

### Requalification de la Place Général de Gaulle, du Cours des Arès et du Parking souterrain Gassendi

La place Général de Gaulle et le Cours des Arès forment les espaces publics majeurs du cœur de la ville. Situé à deux pas de l'Hôtel de ville, entre le centre historique et les quartiers, ce projet de requalification revêt une dimension urbaine importante car il se trouve à la croisée de deux axes majeurs et à l'intersection de plusieurs perspectives monumentales.

La commune a donc souhaité engager simultanément : la réhabilitation du parking souterrain Gassendi et la requalification des espaces publics de la place Général de Gaulle et du Cours des Arès.

#### La Place Récollets :

La première phase des travaux de réaménagement, a permis notamment de créer des cheminements piétons, de protéger les arbres et de réaliser une partie des réseaux d'éclairage public.

Un mobilier urbain accompagne les nouveaux espaces de déplacements et de repos (bancs, éclairages...). Les platanes centenaires, patrimoine végétal du lieu, seront conservés et entourés de nouveaux espaces verts.

#### Le Square Frédéric Mistral

Les Travaux sont en cours de réalisation. Le réaménagement du square Frédéric Mistral a pour ambition d'améliorer l'intégration de ce jardin public dans son environnement à différents niveaux. A l'échelle du quartier, il s'agit de créer une liaison douce de qualité entre le centre-ville et ses quartiers les plus proches. L'objectif est aussi d'intégrer le nouveau gymnase dans le tissu urbain et d'améliorer les liens entre les différents équipements publics (collège Maria Borrély notamment)

#### L'aménagement de la Rue du Capitaine Arnoux

En lien direct avec la construction de l'établissement pour seniors Domitys, l'aménagement rue Capitaine Arnoux visait à améliorer le cadre de vie et la circulation des piétons et vélos. La rue a été rénovée avec de nouveaux trottoirs et des aménagements paysagers et lampadaires plus économes.

## **2/ L'habitat**

Pour rappel, l'attractivité résidentielle du centre ancien est un enjeu majeur de projet de revitalisation du cœur de ville. Le taux de vacances est d'environ 30% en centre ancien. Attirer des familles et développer la mixité sociale en offrant des logements de qualité dans un cadre de vie agréable aura un impact direct sur la revitalisation commerciale.

D'importantes actions sont en cours sur des périmètres couvrant les secteurs du centre ancien dont les bâtiments sont particulièrement marqués par des problèmes structurels mais aussi de fait des problèmes sociaux et de vacances résidentielles.

Les élus dignois, dans la continuité des actions menées depuis plus de 15 ans, ont souhaité réactiver la démarche de lutte contre l'habitat indigne (insalubre, indécent et dangereux), par l'engagement, au mois de juin 2019, d'un Programme d'Intérêt Général (PIG).

#### Reconduction de la campagne d'aides aux ravalements des façades

Conduit sans interruption depuis 2004, ce dispositif financier permet de soutenir les propriétaires immobiliers privés qui s'engagent dans une intervention de ravalement des façades. Compte tenu de l'impact positif obtenu dans le cadre des campagnes précédentes au niveau de l'image du cœur historique et de l'effet d'entraînement qui s'est progressivement mis en place, il est apparu opportun de reconduire cette démarche pour une durée de trois ans du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 en lui affectant un budget de 100 000 €. Toutefois, force est de reconnaître que les vellétés d'intervention et le nombre d'opérations de ravalement effectivement réalisées restent faibles.

#### Signature d'une convention de partenariat avec Action Logement

Validée par Provence Alpes Agglomération et la Ville de Digne les Bains lors de leurs instances de décisions respectives, la convention de partenariat Ville / PAA / Action Logement n'a, en raison des mesures liées à la crise sanitaire, été signée par Action Logement qu'au mois de mai 2020.

Dans ce contexte, la Ville s'est engagée à effectuer un repérage d'immeubles en monopropriété, vacants et à la vente afin de les proposer à des investisseurs qui pourront bénéficier, au niveau de l'acquisition foncière et des travaux de réhabilitation, des aides financières d'Action Logement.

#### La création d'un Living Lab

Afin de mieux répondre aux enjeux du vieillissement, l'agglomération a créé un living lab, doté d'un appartement pédagogique dédié à la prévention et au maintien à domicile. Dénommé Atelier 7.7, le living lab de PAA a déjà permis l'expérimentation, par des seniors, d'un programme de recherche novateur de stimulation cognitive, physique et sociale et d'une douzaine de nouvelles technologies en partenariat avec l'Université de Nice Côte d'Azur.

### **3/ La mobilité**

#### La création du parking de la Grande Fontaine

Le nouveau parking permet le stationnement gratuit de 122 véhicules avec 3 places PMR et 3 places pour camping-cars.

L'aménagement de ce parking important en entrée de ville a permis d'offrir une liaison piétonne fonctionnelle et sécurisée vers la cathédrale, la crypte archéologique, le cimetière ou le centre-ville et de planter pas moins de 41 arbres de haute tige.

#### Le Schéma directeur cyclable

Le schéma directeur cyclable a été élaboré et sera mis en œuvre par tranche au cours des prochaines années. Le montant global des travaux à réaliser s'élève à **6.5 M€**. Ce schéma vise à améliorer l'accessibilité du centre-ville en vélo, depuis les principaux pôles générateurs de flux de la commune, en définissant les aménagements cyclables adaptés et en affinant la maîtrise d'ouvrage et l'estimation budgétaire.

### **4/ Le développement économique et le commerce**

Au sujet du commerce, le taux de vacance commerciale a très nettement diminué entre 2017 et 2021. Il était d'environ 15% en 2021 contre 27% en moyenne dans l'ensemble du centre-ville en 2017. Les commerces présentant un taux de commercialité très faible voire nul ne sont plus comptabilisés. Les travaux au sein de l'espace public, les Boutiques à l'Essai, et l'action du manager de centre-ville ont contribué à cette baisse.

Aujourd'hui, en 2023, le constat de cette baisse de la vacance commerciale tend à s'inverser. Les effets des crises successives se lisent dans le cœur de ville avec la fermeture de quelques commerces qui peinent à trouver repreneur. Si le projet d'intervention de l'ANCT, ou la création d'une foncière commerciale ne sont pas envisageables à court terme, la problématique de la revitalisation commerciale reste néanmoins entière et mérite une attention particulière dans le cadre de la phase 2 du programme.

#### Diniapolis : La fabrique à entreprendre et l'espace de coworking

Sur cette thématique économique, PAA a également travaillé aux côtés de l'Association Initiative Alpes Provence à la structuration de la Fabrique à Entreprendre au sein de Diniapolis (avec l'aide notamment de la Banque des Territoires). Cet établissement situé dans le centre-ville, lieu d'accueil et d'animation économique, vise à accueillir les porteurs de projets, proposer des formations, des locaux à prix attractifs et offre une réponse aux nouvelles formes de travail (coworking).

### **5/ Le patrimoine culturel**

#### La Maison Alexandra David Néel

Elle a été rénovée en deux phases (grâce à des subventions de la DRAC dans le cadre du Plan de relance).

#### Le Musée promenade

Le Musée Promenade, site emblématique du territoire abritant le siège de l'UNESCO Géoparc, une étude de programmation architecturale et scénographique a été réalisée afin de déterminer le nouveau positionnement du site, définir son modèle économique, estimer l'enveloppe de travaux.

Le montant des travaux est estimé à plus 7.5 Millions d'euros.

Afin de renforcer les connexions entre le site et le cœur de ville, un projet d'aménagement d'un sentier de découverte « biodiversité et paysages de l'Unesco Géoparc de Haute Provence entre l'Office de tourisme et la Dalle aux Ammonites en passant par le Musée promenade a été imaginé. Les travaux sont prévus pour l'automne Hiver 2023/2024 pour une livraison en 2024.

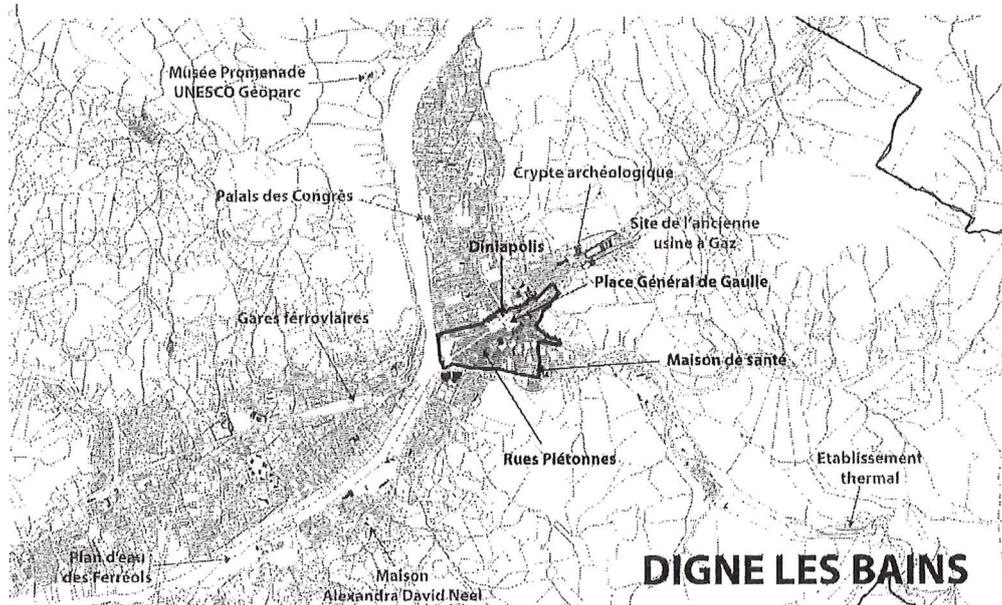
#### Le Top

La réhabilitation de l'ancien cinéma le Top en espace culturel et artistique, portée par une association « Les Potes of The Top » créée à cet effet, a également été accompagnée par le financement de la Banque des Territoires et la Ville d'une chefferie de projet pendant deux ans. Des subventions d'investissement de l'Etat et de la Région ont été acquises. Cette opération relativement lourde n'est pas finalisée. Située en plein cœur de la ville, la réhabilitation de cet ancien cinéma actuellement en l'état de friche, revêt une importance stratégique, dans le sens où elle rendra à ce secteur du centre-ville toute sa dynamique qui s'est essouffée suite à la fermeture du cinéma. L'ouverture de cet espace culturel va contribuer à booster l'attractivité du centre-ville, créer du flux et indirectement booster l'activité commerciale.

En conclusion de cette première période passée, le programme Action cœur de Ville a permis de trouver des réponses financières et organisationnelles via l'émergence de nouveaux partenariats au projet urbain du cœur de Digne-les-Bains décliné dans l'étude de centralité. Il a permis de mettre des priorités et de la cohérence dans le choix des actions à réaliser grâce à la formalisation d'un projet construit autour d'axes stratégiques répondant à des enjeux de développement essentiels.

## Annexe 2 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

### Périmètre action coeur de ville



Index des rues incluses dans le périmètre d'intervention (ne concerne que le périmètre centre ancien et non les extensions vers les sites touristiques)

Allée des Fontainiers  
Avenue Charles Fruchier  
Avenue Demontzey (partie basse, jusqu'à l'intersection avec l'Allée des Fontainiers)  
Avenue du Balistère  
Avenue du Huit Mai 1945  
Avenue du Levant  
Boulevard Gassendi  
Boulevard Martin Bret  
Boulevard Soustre  
Boulevard Thiers  
Chemin de Piécocu  
Chemin des Deux Tilleuls (partie)  
Cours des Arès  
Cours du Tribunal  
Montée de l'Oratoire  
Montée des Prisons  
Montée Saint Charles  
Place de l'Evêché  
Place de la Barlette  
Place de la Fabrique

Place des Cordeliers  
Place des Récollets  
Place du Général de Gaulle  
Place du Marché  
Place du Mitan  
Place du Tampinet  
Place Grenette  
Place Joseph Fontaine  
Place Paradis  
Place Pied de Ville  
Placette du Placet  
Rampe du Rochas  
Rue André Honnorat  
Rue Bad Mergentheim  
Rue Beau de Rochas  
Rue Capitoul  
Rue Colonel Payan  
Rue Curaterie  
Rue de l'Ancienne Mairie  
Rue de l'Hubac  
Rue de la Glacière  
Rue de la Grande Fontaine  
Rue de la Préfecture  
Rue de Provence  
Rue des Chapeliers  
Rue des Monges  
Rue des Tanneurs  
Rue Docteur Honnorat  
Rue Docteur Romieu  
Rue Docteur Simon Piétri  
Rue du Chapitre  
Rue du Figuier  
Rue du Four  
Rue du Tampinet  
Rue du Trélus  
Rue Etienne Martin  
Rue Grenette  
Rue Haute Ville  
Rue Jeu de Paume  
Rue Juiverie  
Rue Léon Mariaud  
Rue Mère de Dieu  
Rue Miollis  
Rue Pardessus  
Rue Père Hugues

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 13/12/2023



ID : 004-210400701-20231207-7DECEMBRE202335-DE

Rue Pied de Ville  
Rue Prête à partir  
Rue Saint Jérôme  
Rue Tour de l'Eglise  
Rue Tour des Prisons  
Ruelle des Plâtriers  
Ruelle Saint Michel  
Square Frédéric Mistral  
Terrasse Saint Pierre  
Traverse de la Barlette  
Traverse de la Boucherie  
Traverse de la Lune  
Traverse de la Tour  
Traverse des Eaux Chaudes  
Traverse des Serres

## Annexe 3 : Fiche-action ACV 2023-2026

### Élaboration des fiches actions

Les fiches actions doivent permettre de définir précisément les investissements par lieux, leurs modalités de pilotage et les partenaires impliqués (y compris les acteurs privés), ainsi que les conditions de leur faisabilité, selon les 5 axes du programme. Pour rappel :

|       | Période 2023-2026  |
|-------|--|
| Axe 1 | De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat               |
| Axe 2 | Favoriser un développement économique et commercial équilibré                                    |
| Axe 3 | Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées  |
| Axe 4 | Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager |
| Axe 5 | Constituer un socle de services dans la ville  |

## Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

### Action n°1

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Titre du projet</b>      | <b>Habitat : Opérations de recyclage foncier dans le centre ancien (lutte contre la vacance, amélioration énergétique, accueil de nouvelles population)</b>  |
| <b>Type de projet</b>       | <p><b>RHI / THIRORI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de l'Ancienne Mairie ( dispositif de résorption de l'habitat insalubre RHI)</li> <li>- Place du Marché / Rue Capitoul</li> </ul> <p>2022 / 2023 : Étude de faisabilité Rue de l'Ancienne Mairie / Place du Marché / Rue Capitoul</p> <p>2023 : Étude de calibrage N°5 et N°7 Rue de l'Ancienne Mairie (accord de l'ANAH ; CNLHI du 21 mars 2023)</p>  |
| <b>Axe de rattachement</b>  | Axe 1  |
| <b>Date de signature</b>    |  |
| <b>Description générale</b> | <p>L'attractivité résidentielle du centre ancien est un enjeu majeur de projet de revitalisation du cœur de ville. <u>Le taux de vacances est d'environ 30% en centre ancien.</u> Attirer des familles et développer la mixité sociale en offrant des logements de qualité dans un cadre de vie agréable aura un impact direct sur la revitalisation commerciale.</p> <p>D'importantes actions, lancées dans la phase 1 du programme ou antérieurement, sont en cours sur des périmètres couvrant les secteurs du centre ancien dont les bâtiments sont particulièrement marqués par des problèmes structurels et par des problèmes sociaux et de vacances résidentielles.</p> <p>Pour mémoire, en 2016, la Ville a fait réaliser une étude de centralité dont les conclusions se sont traduites en 2017 par la <b>définition d'un projet urbain</b>, outil de référence à disposition des élus et des techniciens pour conduire une politique de redynamisation du centre ancien et du centre-ville. Ce document prévoit notamment la poursuite des <b>interventions de lutte contre l'habitat indigne</b> ainsi que l'<b>engagement d'opérations de restructuration d'îlots dégradés</b>, mobilisant les aides financières de l'ANAH et actionnant le levier du logement social.</p> <p>C'est donc dans ce cadre, et conscients de la nécessité de conduire une <b>action ferme dans le traitement de l'habitat indigne ou dégradé</b>, que les élus dignois, dans la continuité des actions menées depuis plus de 15 ans, ont souhaité réactiver la démarche de lutte contre l'habitat indigne (insalubre, indécents et dangereux), par l'engagement, au mois de juin 2019, d'un <u>Programme d'Intérêt Général (PIG)</u>.</p> <p>Les interventions de <b>recyclage foncier en cours sur l'îlot Pied de Ville/Curaterie et envisagée sur l'îlot Rue de l'Ancienne Mairie / Place du Marché</b> au titre des dispositifs RHI / THIRORI (Traitement de l'habitat insalubre, remédiable ou dangereux, et des opérations de restructuration immobilière) de l'ANAH s'inscrivent dans la suite logique du PIG.</p> <p><b>1) Concernant l'îlot Pied de Ville, les études de calibrage et de faisabilité ont été réalisées entre 2020 et 2022. La phase opérationnelle démarre en 2023 jusqu'en 2028.</b> Les subventions sont acquises. L'échéancier prévisionnel est le suivant : 2023</p> |

/ 2024 : acquisitions foncières (EPF PACA), relogements, et intervention de la maîtrise d'ouvrage déléguée à compter de 2023 (travaux de mise en sécurité). L'intervention sur l'espace public de l'axe médiéval sud sera conduite suite aux travaux menés au sein de l'îlot Pied de Ville. Dans la perspective de maintenir et renforcer le lien entre les dispositifs cœur de ville et **politique de la Ville**, la population et l'équipe en charge de la politique de la ville seront associées à toutes les étapes du projet qui concerne l'espace public.

## **2) L'opération façade est également reconduite jusqu'en 2025.**

**La mairie se mettra en lien avec l'architecte des bâtiments de France (ABF) pour que le ravalement soit conforme au guide qui sera élaboré et transmis par l'ABF.** L'ABF pourra participer à des rencontres organisées par la mairie avec les habitants désireux de mettre en place des travaux (réunions thématiques, dont le ravalement).

**3) Dans le cadre du PIG LHI, l'immeuble N°5 Rue de l'Ancienne Mairie** a fait l'objet d'un signalement en raison de la présence de nombreux désordres structurels (façade, escaliers, toiture, planchers...) liés notamment à la présence d'infiltrations et, de fait, à la vétusté du bâtiment, non entretenu.

Après avoir pris connaissance des conclusions du rapport de l'expert désigné par le tribunal administratif sur requête de la Ville, un **arrêté de péril ordinaire fut pris en mars 2020** prescrivant notamment la réalisation, sous le contrôle d'un maître d'œuvre, d'investigations fines portant sur l'ensemble de la structure.

Les résultats de différents sondages ont permis d'évaluer le **montant des travaux nécessaires pour sortir cet immeuble du péril, soit 1 035 000 €.**

Aucun des copropriétaires n'ayant la capacité de faire face à une telle dépense (à laquelle s'ajoutent nécessairement des frais liés à la remise en état de chaque logement), et cette estimation étant très supérieure à la valeur vénale de l'immeuble (250 000 €), **la Ville a décidé d'engager une réflexion sur le N°5, mais également sur ses mitoyens, dans le cadre des dispositifs RHI / THIRORI de l'ANAH.**

Une étude de faisabilité a été lancée au mois de mars 2022 sur 5 immeubles (N°3, 5 et 7 Rue de l'Ancienne Mairie, N°7 et 9 Place du Marché).

Après investigation de chacun de ces 5 bâtiments par les prestataires et examen des rapports produits dans ce cadre, **il a été décidé de ne poursuivre la démarche que sur les N°5 et 7 Rue de l'Ancienne Mairie.** Ces deux immeubles semblent imbriqués ; de surcroît, d'après d'anciennes études géologiques menées dans les années 80, leur mitoyen se situe sur un fontis important et probablement évolutif à court terme.

**C'est sur ces deux immeubles que la CN LHI a été saisie et a validé, le 21 mars 2023, le principe de financer l'étape suivante, à savoir les études de calibrage (qui seront menées en 2023).**

Au-delà de la nécessité de prendre en considération l'état de dégradation de ces deux immeubles (le N°7 n'est plus occupé depuis au moins 20 ans et n'a plus été entretenu depuis encore plus longtemps ; présence de fissurations et de problèmes au niveau de la toiture...), **il est important d'engager, sur un secteur urbain en perte de vitesse, une intervention globale de valorisation qui permettra de répondre à la demande de nouvelles populations.**

Une esquisse réalisée par les prestataires a mis en exergue la **possibilité de créer six logements** (2T2, 3T3, 1 T5) - dont certains avec balcon – ainsi qu'un **local commercial côté Cours des Arès.**

## **4) L'îlot Capitoul**

|                           |  |
|---------------------------|--|
|                           | <p>Au cours de l'étude de faisabilité, les bureaux d'études ont attiré l'attention des membres du Comité de Pilotage sur <b><u>l'état de 4 immeubles (N°5, N°7 et N°9 Rue Capitoul ainsi que sur un immeuble cadastré - AK 761</u></b> - mais ne comportant aucun numéro de voirie ; dans lequel chacun des trois immeubles ci-dessus cités possèdent des niveaux). Certains sont dégradés (fissurations au niveau du rempart médiéval). Tous sont fortement imbriqués.</p> <p><b>Deux immeubles sont vacants et à la vente.</b></p> <p><b>Le troisième est occupé par une propriétaire âgée qui refuse d'engager toute intervention.</b></p> <p>Il convient de <b><u>poursuivre la réflexion sur cet îlot</u></b>, en engageant des démarches complémentaires (étude des structures et levés de géomètre) qui permettront de disposer de plus amples informations sur ces quatre immeubles.</p> <p>À cette fin, <b><u>une demande de subvention doit être déposée auprès de l'ANAH locale.</u></b></p> <p>Ces données obtenues, <b><u>la réflexion sur le devenir de cet îlot pourra, le cas échéant, être poursuivie</u></b> (acquisition par la ville ou par un investisseur privé / abandon du principe d'une intervention publique...); <b><u>celui-ci offre, en effet, des perspectives d'aménagement intéressantes : 3 T3 et 3 T4, ainsi que 1 ou 2 locaux commerciaux.</u></b></p> <p><b>L'OPAH RU : Dans la continuité des opérations en cours, la commune prévoit la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), pour traiter dans son volet OPAH de la rénovation de l'habitat privé et dans son volet RU de la requalification des îlots déjà identifiés et étudiés dans ACV1. Compte tenu des moyens financiers à prévoir, cette action sera conduite après 2026.</b></p> <p><b>L'agglomération étant signataire d'une convention Opération de revitalisation de Territoire (ORT), il conviendra à la ville d'utiliser toutes les potentialités que lui offre l'adhésion au dispositif.</b></p> |
| <b>Objectifs</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre l'habitat indigne ;</li> <li>- Favoriser le développement de l'habitat inclusif</li> <li>- Éviter la présence d'immeubles dégradés en centre ancien qui contribuent à son image négative</li> <li>- Améliorer l'attractivité résidentielle du centre historique, en créant un parc de logements de qualité, adaptés aux attentes de ménages qui hésitent encore à inscrire le centre ancien dans leur parcours résidentiel. Augmenter le pouvoir d'achat en centre-ville afin de favoriser l'activité commerciale.</li> </ul>   |
| <b>Maître d'ouvrage</b>   | Ville de Digne les Bains   |
| <b>Partenaires locaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction Départementale des Territoires (DDT)</li> <li>- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)</li> <li>- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine</li> <li>- Établissement Public Foncier Régional PACA (EPFR)</li> <li>- Habitation de Haute Provence (HHP)</li> <li>- Département des Alpes de Haute-Provence</li> <li>- banque des territoires</li> </ul>  |
| <b>Coût total</b>         | <p>Étude de faisabilité : 40 000 € HT (financée au taux de 50 % par l'ANAH)</p> <p>Étude de calibrage : à définir / consultations en cours (aide de 80 640 € réservée par l'ANAH sur une dépense de 115 200 € TTC au taux de 70 %)</p> <p>Dépense pour acquisitions foncières et travaux à définir en fonction :</p>   |



|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
|                                   | * de l'avancement des études de calibrage sur l'îlot Rue de l'Ancienne Mairie,<br>* des résultats des investigations complémentaires mise en place sur l'îlot Capitoul dans le cadre de l'étude de faisabilité  |
| <b>Financements prévisionnels</b> | ANAH  |
| <b>Date de lancement</b>          | Étude de faisabilité : mai 2022<br>Étude de calibrage Rue de l'Ancienne Mairie : septembre 2023 (report de l'engagement des études lié aux difficultés rencontrées pour accéder à l'immeuble N°7 Rue de l'Ancienne Mairie dont le propriétaire s'oppose à toute visite) |
| <b>Date de livraison</b>          | Étude de faisabilité (îlot Rue de l'Ancienne Mairie / îlot Capitoul) : décembre 2023<br>Études de calibrage (îlot Rue de l'Ancienne Mairie) : 1 <sup>er</sup> trimestre 2024  |
| <b>Indicateurs d'avancement</b>   | Présentation des résultats de l'étude de calibrage  |
| <b>Indicateurs de résultat</b>    | Production de livrables   |

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les co-financeurs*)

| Commune   | [maître d'ouvrage] | [cofinanceur 1] | [cofinanceur 2] | [cofinanceur 3] | [cofinanceur 4] |
|-----------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Signature |                    |                 |                 |                 |                 |
| Nom       |                    |                 |                 |                 |                 |

## Action n°2

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Titre du projet</b>     | Collaboration avec Action Logement mise à jour de la convention  |
| <b>Type de projet</b>      | Renforcer la collaboration avec Action logement en vue de favoriser l'émergence de logements mixtes de qualité |
| <b>Axe de rattachement</b> | Axe 1  |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Date de signature</b>    | <b>2023</b>  |
| <b>Description générale</b> | <p>Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans <b>l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation</b>, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.</p> <p>La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.</p> <p>Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement. »</p> <p>Dans ce cadre, en attendant l'acquisition de foncier par la commune, une communication sur l'offre d'action logement en faveur des investisseurs privés sera déployée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réunion d'information sera notamment organisée avec des investisseurs, agences immobilières, banques, notaires, propriétaires d'immeubles vacants.</li> <li>- des réunions bilatérales seront organisées avec des propriétaires d'immeubles ciblés (ancienne Banque de France, hôtel Julia, Aiglon et Grand Paris, Hôtel le Provence..)</li> <li>- Recensement des immeubles dont la ville est propriétaire pour étudier les projets de rénovation</li> <li>- Recensement des immeubles en monopropriété en vente ou vendus à des investisseurs</li> </ul> <p>-À plus long terme, des discussions sont en cours avec le bailleur en charge de l'opération sur <b>l'îlot Pied de Ville pour une participation éventuelle d'Action Logement à cette lourde opération de recyclage immobilier.</b></p> |
| <b>Objectifs</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer largement sur l'offre d'Action Logement et ainsi de favoriser la réhabilitation d'immeubles et logements en centre ancien.</li> <li>- Améliorer la performance énergétique des logements en facilitant l'accès à des</li> </ul>   |

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 13/12/2023



ID : 004-210400701-20231207-7DECEMBRE202335-DE

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
|                                   | financements d'Action Logement (si respect des critères imposés) |
| <b>Maître d'ouvrage</b>           | Ville de Digne-les-Bains   |
| <b>Partenaires locaux</b>         |  |
| <b>Coût total</b>                 | Sans objet   |
| <b>Financements prévisionnels</b> | Sans objet   |
| <b>Date de lancement</b>          | Fin d'année 2023 ou début d'année 2024                           |
| <b>Date de livraison</b>          |  |
| <b>Indicateurs d'avancement</b>   | Planification de la réunion                                      |
| <b>Indicateurs de résultat</b>    | Nombre de participants<br>Nombre de bénéficiaires in fine        |

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)

| Commune   | [maître d'ouvrage] | [cofinanceur 1] | [cofinanceur 2] | [cofinanceur 3] | [cofinanceur 4] |
|-----------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Signature |                    |                 |                 |                 |                 |
| Nom       |                    |                 |                 |                 |                 |

### Action n°3

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Titre du projet</b>     | Habitat inclusif : projet de création d'une résidence sociale et solidaire, l'Hôtel des Postes |
| <b>Type de projet</b>      | action   |
| <b>Axe de rattachement</b> | Axe 1  |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Date de signature</b>    | <b>2023</b>  |
| <b>Description générale</b> | <p>Le projet consiste en une opération de restructuration mixte des espaces tertiaires de l'Hôtel des Postes situé en plein cœur de ville afin d'y réaliser une résidence Accueil pour un public souffrant de troubles psychiques sous gestion de l'association ISATIS, ainsi que les bureaux de l'association et des logements locatifs sociaux à destination des seniors.</p> <p>Le bien Immobilier est situé rue du Docteur Honnorat à Digne-les-Bains Il est édifié sur 2 parcelles cadastrées section AK, parcelles n° 155 et 693, dans un secteur soumis à l'ABF. Ce site est situé en zone UAa : ouverte aux logements, aux résidences de service et bureaux Le bâtiment disposant d'une surface totale de 2 140 m<sup>2</sup>, est composé de 5 niveaux: • d'un sous-sol en partie occupé par le Bureau de Poste • d'un Bureau de Poste en activité en RDC • de trois étages vacants, anciennement utilisés en activité, logement et tertiaire par La Poste Cet immeuble présente une friche de 1466 m<sup>2</sup> environ correspondant aux 3 étages vides au-dessus du Bureau de Poste. Des travaux de séparation ont déjà été réalisés entre le Bureau de Poste et les étages (dalle coupe-feu, murs de séparation entre bureau de Poste et friche, création d'une trémie à côté de l'entrée de droite de l'immeuble pour éventuel ascenseur)</p> <p>Le RDC de cet ensemble étant occupé par les bureaux de la Poste et fonctionnant déjà en totale autonomie, ce niveau ne sera pas concerné par le projet.</p> <p>Il serait réalisé:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au R+1: 8 logements locatifs sociaux à destination d'un public sénior sous gestion H2P ou ISATIS à définir et en financement PLS ou PLUS, à confirmer.</li> <li>- au R+2: 19 logements de type T1' en résidence Accueil sous gestion ISATIS et en financement PLAI</li> <li>- au R+3: 7 logements de type T1' supplémentaires en résidence Accueil sous gestion</li> </ul> <p>ISATIS et en financement PLAI avec les espaces communs partagés ainsi que les bureaux de l'association, sanitaires collectifs et espaces de travail indépendants des logements</p> <p>Compte tenu de la propriété de cet immeuble et de la complexité des statuts selon les activités des différents étages de La Poste (courriers, bureaux, etc), il est envisagé de laisser la main sur la conduite de l'opération au service Immobilier de La Poste, Ainsi, le montage serait le suivant: • Cession par bail à réhabiliter avec loyer, des étages de l'immeuble à H2P en division en volume, • Réalisation des travaux pour la création de la Résidence Accueil, les bureaux et les logements seniors sous maîtrise d'ouvrage H2P avec un mandat de maître d'ouvrage délégué confié au service immobilier de La Poste.</p> |
| <b>Objectifs</b>            |  |
| <b>Maître d'ouvrage</b>     | Habitation de Haute Provence – Isatis– La Poste Immo   |

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 13/12/2023



ID : 004-210400701-20231207-7DECEMBRE202335-DE

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Partenaires locaux</b>         | Département des Alpes de Haute-Provence<br>Banque des Territoires   |
| <b>Coût total</b>                 | L'enveloppe travaux est estimée à ce jour à la somme de 2 350 000 € HT compris imprévus pour un prix de revient total évalué à 3 522 359,00 € TTC   |
| <b>Financements prévisionnels</b> | Fonds friche pour couvrir le déficit d'opération estimé à 700 000 euros<br>Éligibilité des logements sociaux dans le contrat régional NTDA , voir possibilités de financement lors de la prochaine clause de revoyure<br>Dépôt de dossier au titre de l'AAP « habitat inclusif », fin 2023, début 2024. |
| <b>Date de lancement</b>          | 2023  |
| <b>Date de livraison</b>          | 2025  |
| <b>Indicateurs d'avancement</b>   | livraison   |

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs )

| Commune   | [maître d'ouvrage] | [cofinanceur 1] | [cofinanceur 2] | [cofinanceur 3] | [cofinanceur 4] |
|-----------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Signature |                    |                 |                 |                 |                 |
| Nom       |                    |                 |                 |                 |                 |

## Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré

### Action n°1

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Titre du projet</b>      | <b>Lutte contre la vacance commerciale : Mise en place du droit de préemption commercial et de la taxe sur les friches commerciales</b>  |
| <b>Type de projet</b>       | Action   |
| <b>Axe de rattachement</b>  | Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré  |
| <b>Date de signature</b>    |  |
| <b>Description générale</b> | <p>Lors de l'engagement de la Ville et de l'agglomération dans le programme action cœur de ville, le diagnostic économique faisait état d'un centre-ville, comme la majorité des centres-villes moyens en France, qui devait faire face à plusieurs problématiques se traduisant par la baisse de la fréquentation de cet espace au profit des zones commerciales périphériques.</p> <p>L'objectif prioritaire de la collectivité fut alors d'agir en faveur de la réduction du taux de vacance commerciale, de revitaliser l'espace commercial afin de recréer une dynamique, un parcours marchand cohérent et inciter les chaland à se réapproprier cet espace historique.</p> <p>Plusieurs actions ont été mises en œuvre : <b>développement des boutiques à l'essai, recrutement d'un manager de centre-ville, développement d'animations, création et mise à jour d'un observatoire des locaux, mise en place de la vidéoprotection pour favoriser le sentiment de sécurité et amélioration de l'espace public.</b> Ces actions ont porté leurs fruits puisqu'une dynamique s'est engagée naturellement autour notamment des boutiques à l'essai. La période COVID a malheureusement mis un coup de frein à cette tendance positive.</p> <p>Une opération qui se voulait d'envergure a été initiée dès 2018 en lien avec l'ANCT (Ex EPARECA) et la Banque des Territoires pour agir sur la structure et la commercialisation des cellules les moins attractives. Une étude de potentiel de développement commercial a révélé un potentiel d'ouverture d'une dizaine de commerces de plusieurs types (bouche, équipement à la personne, vêtements, artisanat.). Cette initiative ambitieuse s'est soldée par un échec dû notamment à la taille critique de surface commerciale non atteinte et à la difficulté d'intervention dans le bâti ancien.</p> <p>En parallèle à la poursuite des actions d'amélioration du cadre de vie, de nouveaux projets en faveur du commerce vont marquer la phase 2023-2026 du programme.</p> <p>Pour répondre à la problématique de la vacance commerciale dans la zone piétonne et plus récemment constatée dans l'axe principal du centre-ville, la commune engage une action forte pour inverser cette tendance.</p> <p>Cette action se traduit par l'instauration :</p> |



|                         |   |
|-------------------------|---|
|                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du droit de préemption urbain sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux</li> <li>- Par l'intermédiaire de l'ORT, appliquer les modalités d'incitation, voire obligation, des propriétaires à ravalier les façades. (à vérifier par le SCPP/DDT)</li> <li>- De la Taxe sur les friches commerciales.</li> <li>- Le règlement Local de Publicité (RLP)</li> </ul> <p>Cette action se traduit par ailleurs par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le recensement régulier des locaux vacants et des locaux occupés et la création d'une plateforme gratuite « bourse des locaux vacants »</li> <li>- la mise en place du droit de préemption urbain sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux ;</li> <li>- l'application de la taxe sur les friches commerciales.</li> <li>- la lutte contre les baux commerciaux partiellement fictifs institués de la cave aux combles qui permet à des propriétaires de commerces adossés à un logement, dont ils ont condamné l'accès, de contourner la taxe sur les logements vacants) ;</li> <li>- L'étude juridique et foncière remise en novembre 2021 a mis en évidence « des difficultés d'accès en voiture et problématique de stationnement ». Se doter d'une politique de stationnement claire et identifiée (de nombreuses places de stationnement gratuites qui empêchent la rotation des véhicules et inversement des dispositifs de gratuité trop limités (demi-heure gratuite) à proximité du centre-ville ).</li> <li>- Mobiliser les dispositifs de soutien de l'État au commerce.</li> <li>- Démarche proactive des élus de recherche de commerces, d'accompagner les installations de commerces</li> <li>- Travail avec la plateforme initiative</li> <li>- Collaboration avec l'association des commerçants</li> </ul> |
| <p><b>Objectifs</b></p> | <p>Le droit de préemption poursuit plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'activité en place ou favoriser le développement d'autres activités artisanales et commerciales du même type ainsi que la réalisation d'équipements commerciaux nouveaux</li> <li>- Avoir une vision/anticiper sur les fermetures de commerces permettant de nourrir l'observatoire des locaux vacants.</li> <li>- Se doter d'un outil complémentaire pour agir concrètement en faveur de la diversité de l'offre en préservant les activités dont la pérennité est menacée et en favorisant l'implantation de nouveaux commerces.</li> </ul> <p>La taxe sur les friches commerciales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre le phénomène de rétention foncière délibérée</li> <li>- Permettre la remise sur le marché de locaux vacants</li> <li>- Encourager la rénovation et la reconversion de locaux désuets en logements.</li> <li>- Le FRLA : Ce fonds doit <b>faciliter la réalisation de projets immobiliers structurants</b>, menés par des opérateurs qualifiés ou des collectivités locales en contribuant au financement des déficits pour faciliter la sortie de ces opérations sur l'ensemble du territoire national dans les territoires</li> </ul>  |

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
|                                   | <p>identifiés pour leur fragilité. Le FRLA (25M€ en 2023) doit permettre de soutenir la recomposition de la diversité de l'offre commerciale, artisanale et de services du centre-ville de Digne-les-Bains.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les implantations d'entreprises dans les zones commerciales périphériques.</li> </ul> |
| <b>Maître d'ouvrage</b>           | Digne-les-Bains  |
| <b>Partenaires locaux</b>         |  |
| <b>Coût total</b>                 | Sans objet   |
| <b>Financements prévisionnels</b> | Sans objet   |
| <b>Date de lancement</b>          | 1er janvier 2024 pour la taxe (vote du Conseil Municipal en juin 2023)<br>Vote du Conseil Municipal en juin 2023 pour le droit de préemption   |
| <b>Date de livraison</b>          |  |
| <b>Indicateurs d'avancement</b>   | Nombre de locaux remis sur le marché   |
| <b>Indicateurs de résultat</b>    | Nombre de locaux remis sur le marché ou dont le type de commerce implanté a été maintenu.  |

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs )

| Commune de      | [cofinanceur 1] | [cofinanceur 2] | [cofinanceur 3] | [cofinanceur 4] |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Digne-les-Bains |                 |                 |                 |                 |
| Signature       |                 |                 |                 |                 |
| Nom             |                 |                 |                 |                 |

## Action n°2

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Titre du projet</b> | Création d'un parcours artistique éphémère dans le cœur de ville |
|------------------------|--|

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Type de projet             | <b>Embellir les rues commerçantes</b>   |
| Axe de rattachement        | Favoriser un développement économique et commercial équilibré   |
| Date de signature          |   |
| Description générale       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Ravalement de façades</b> : Le plan d'action de la mairie prévoyait dans le cadre du programme ACV1, une aide de 150K€ pour 2022/décembre 2025. Il convient à titre complémentaire dans le cadre d'ACV2 d'inciter les propriétaires à ravalement les façades et favoriser les échanges avec l'ABF en amont des projets : la rédaction d'un guide à destination des propriétaires leur indiquant le cadre réglementaire qui s'applique en matière de ravalement ainsi que les aides dont ils peuvent bénéficier pourrait être entreprise.</li> <li>- <b>Collaborer avec Action Logement</b> pour que les propriétaires de locaux vacants soient accompagnés pour la rénovation de leurs locaux commerciaux ainsi que les logements attenants. (cf fiche action 2 axe 1)</li> <li>- <b>Embellir le centre ancien en lien avec l'ABF : mise en place d'opérations («concours balcons fleuris », « ciels de parapluie colorés »...)</b></li> <li>- <b>Charte des matériaux</b> : pour harmoniser l'ensemble des matériaux de revêtements visibles dans le cœur de ville, une requalification du centre ancien en accord avec la charte des matériaux, permettra de revaloriser durablement la ville en mettant en valeur le bâti.</li> <li>- <b>Faire entrer l'art dans la ville</b> : des expositions d'œuvres exposées dans des cellules vacantes sont en projet afin de favoriser l'interaction entre des artistes et les habitants (partenariat engagé entre le CAIRN et une artiste Bulgare bénéficiant de fond de l'État Bulgare et de fond Européen pour la production (3 mois durant l'été 2024 dans 7 cellules vacantes dans le cœur de ville). Un partenariat avec l'École des Beaux-Arts et l'association des commerçants pourrait également être envisagé.</li> </ul> |
| Objectif                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener la culture et des œuvres contemporaines dans le cœur de ville dévitalisé</li> <li>- Accroître l'attractivité de ce secteur en créant du flux dans un secteur où la vacance commerciale est importante.</li> <li>- Redonner l'envie de déambuler dans le cœur de ville et profiter de cette action pour valoriser le patrimoine</li> <li>- Engager une dynamique auprès des commerçants pour qu'ils communiquent autour de cette action et qu'ils saisissent l'opportunité du flux généré.</li> </ul>  |
| Maître d'ouvrage           | Ville de Digne-les-Bains  |
| Partenaires locaux         | Provence Alpes Agglomération  |
| Coût total                 | Étude préalable lancée par la Région.   |
| Financements prévisionnels | <p>Le projet est financé par l'État Bulgare, il est demandé au territoire de financer la production.</p> <p>Un budget de 15 000 euros est nécessaire à la réalisation de cette opération.</p>   |

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Date de lancement</b>        | Septembre /2023   |
| <b>Date de livraison</b>        | Juin 2024   |
| <b>Indicateurs d'avancement</b> | Création des œuvres – identification et accord pour la location des cellules  |
| <b>Indicateurs de résultat</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production et exposition.</li> <li>-Nombre de productions et d'expositions</li> <li>-Flux généré dans le cœur de ville- mesure de l'impact économique sur les commerces.</li> <li>-Taux de participation des habitants aux concours « balcons fleuris »</li> </ul> |

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs )

| Commune de<br>Digne-les-Bains | [cofinanceur 1] | [cofinanceur 2] | [cofinanceur 3] | [cofinanceur 4] |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Signature                     |                 |                 |                 |                 |
| Nom                           |                 |                 |                 |                 |

### Action n°3

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Titre du projet</b>      | Mise en relation des porteurs de projets et des propriétaires de locaux vacants par une rencontre de type « speed dating »  |
| <b>Type de projet</b>       |   |
| <b>Axe de rattachement</b>  | Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré   |
| <b>Date de signature</b>    |   |
| <b>Description générale</b> | <p>Il s'agit par cette action de mettre en relation les porteurs de projets et les structures d'accompagnement avec les propriétaires et/ou gestionnaires de cellules vacantes ou les entreprises en recherche d'un local, par l'organisation d'un événement spécifique. La rencontre prendra la forme d'un temps d'échange bilatéral de type « speed dating professionnel » entre les propriétaires des locaux vacants et les porteurs de projets en recherche du local idéal pour la création ou le développement de leurs activités. Les agences immobilières en tant que gestionnaires de locaux seront conviées à cet événement et pourront participer pour le compte des propriétaires au speed-dating.</p> <p>Les structures d'accompagnement des porteurs de projets seront associées à</p> |

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
|                                   | <p>l'organisation et seront présentes le jour de l'évènement pour proposer un parcours complet aux porteurs de projets.</p> <p>Une variante de cette action peut consister à se concentrer uniquement sur des rencontres entre les acteurs du monde de l'emploi et de l'entreprise et les candidats à la création d'entreprise ou les entreprises en recherche de local commercial. Il s'agirait d'organiser des échanges entre ces acteurs afin de cerner leurs projets professionnels puis de les accompagner individuellement pour trouver un local commercial.</p> <p>Sont identifiés parmi les partenaires : Pôle emploi, la Fabrique à entreprendre, les Chambres Consulaires.</p> <p>Les supports de communication seront réalisés en interne et diffusés par les collectivités et les partenaires.</p> |
| <b>Objectifs</b>                  | <p>L'objectif de cette action est de répondre à l'enjeu de lutte contre la vacance commerciale du cœur de ville.</p> <p>Il s'agit aussi de faciliter la mise en relation de tous les partenaires intervenants dans le parcours du porteur de projet.</p> <p>Cette opération de communication a le mérite de mettre en valeur l'action de la mairie en faveur du développement du commerce de proximité.</p>  |
| <b>Maître d'ouvrage</b>           | Provence Alpes Agglomération   |
| <b>Partenaires locaux</b>         | <p>La Fabrique à entreprendre</p> <p>Chambre de commerce et d'industrie territoriale 04 (CCIT 04)</p> <p>Chambre des Métiers et de l'Artisanat 04 (CMA 04)</p> <p>Pôle Emploi</p> <p>DDT04</p>   |
| <b>Coût total</b>                 |  |
| <b>Financements prévisionnels</b> | Autofinancement  |
| <b>Date de lancement</b>          | Printemps 2024   |
| <b>Date de livraison</b>          |  |
| <b>Indicateurs d'avancement</b>   | Nombre de participants et contacts pris  |
| <b>Indicateurs de résultat</b>    | <p>Nombre de locaux remis sur le marché</p> <p>Nombre de projets d'ouverture de commerce</p>   |

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs )

Envoyé en préfecture le 13/12/2023  
Reçu en préfecture le 13/12/2023  
Publié le 13/12/2023  
ID : 004-210400701-20231207-7DECEMBRE202335-DE



| Commune de<br>Digne-les-Bains | [cofinanceur 1] | [cofinanceur 2] | [cofinanceur 3] | [cofinanceur 4] |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Signature                     |                 |                 |                 |                 |
| Nom                           |                 |                 |                 |                 |

**Action n°4**

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Titre du projet</b>      | <b>Mon projet d'entreprise développement – déclinaison territoire ACV</b>  |
| <b>Type de projet</b>       | Action d'accompagnement des entreprises  |
| <b>Axe de rattachement</b>  | Favoriser un développement économique et commercial équilibré  |
| <b>Date de signature</b>    |  |
| <b>Description générale</b> | <p>Cette action consiste en l'accompagnement d'un groupe de 8 établissements dans la modernisation et l'animation de leur point de vente et l'adaptation de leurs techniques commerciales.</p> <p>Ce programme d'accompagnement concerne les établissements répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir plus de 3 années d'existence (sauf dans le cas d'une reprise avec NAF identique)</li> <li>• Être immatriculée au RCS ;</li> <li>• Avoir son siège social ou implantation principale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;</li> <li>• Être à jour de ses versements fiscaux, parafiscaux et sociaux, et n'avoir aucun retard dans le remboursement d'aides publiques ;</li> <li>• Exercer au moins 8 mois par an dans un même local (lieu de production ou de commerce fixe).</li> </ul> <p>Le contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un diagnostic personnalisé,</li> <li>• Deux ateliers collectifs d'1/2 journée avec pour sujet :<br/> <u>Atelier n°1</u> : « J'anime mon point de vente pour fidéliser ma clientèle, j'intègre le développement durable dans ma boutique et ma communication pour mieux répondre aux nouvelles attentes de consommation »<br/> <u>Atelier n°2</u> : « J'améliore l'aménagement de ma vitrine et de ma boutique pour donner aux passants l'envie d'entrer et augmenter mes ventes »</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux jours d'accompagnement avec un expert qui aidera à intégrer la solution dans la boutique</li> <li>• Un suivi sur une année pour favoriser le développement de l'entreprise.</li> </ul> <p>A l'exception de la prestation d'un suivi sur une année, l'ensemble des prestations comprises dans l'accompagnement sera exécuté dans sa globalité sur l'année 2023.</p> <p>Une possible reconduction de cette action sur les années suivantes (2024-2025-2026) devra être négociée avec les services du Conseil Régional principal financeur de cette action.</p> |
| <b>Objectifs</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les commerçants dans la modernisation de leur point de vente et l'amélioration de leur approche merchandising.</li> <li>• Accroître l'attractivité des boutiques et la fréquentation des centres-villes</li> <li>• Adapter l'offre aux nouvelles tendances et attentes des consommateurs</li> </ul>   |



|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
|                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Engager les commerçant dans une démarche transition écologique de leur point de vente.</li> </ul> |
| <b>Maître d'ouvrage</b>           | Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale 04 (CCIT 04)   |
| <b>Partenaires locaux</b>         | Région SUD (financier) et CCIT04 (apport technique et financier)   |
| <b>Coût total</b>                 | 16 720 € HT / 20 064 € TTC   |
| <b>Financements prévisionnels</b> | Financement Région Sud et CCI<br>Reste à charge de l'entreprise : 200 € HT / 240 € TTC soit une enveloppe de 1600 € HT / 1920 € TTC      |
| <b>Date de lancement</b>          | 01/01/2023   |
| <b>Date de livraison</b>          | 31/12/2023   |
| <b>Indicateurs d'avancement</b>   | Groupe en cours de constitution  |
| <b>Indicateurs de résultat</b>    |  |

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)

| Commune de<br>Digne-les-Bains | [cofinanceur 1] | [cofinanceur 2] | [cofinanceur 3] | [cofinanceur 4] |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Signature                     |                 |                 |                 |                 |
| Nom                           |                 |                 |                 |                 |

### **Action n°5**

|                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| <b>Titre du projet</b> | Mon Projet de Boutique |
| <b>Type de projet</b>  | Action                 |



|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Axe de rattachement</b>        | Axe 2  |
| <b>Date de signature</b>          | 2022   |
| <b>Description générale</b>       | <p>Porté par le Réseau Initiative « Mon projet de Boutique » propose de dynamiser l'offre commerciale des centres-villes et villages du territoire. Cette action permet également de travailler sur les locaux vacants et ainsi simplifier l'accès aux créateurs/créatrices en recherche d'un local commercial.</p> <p>Pour ce faire, 3 concepts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Ma boutique à l'essai » : Boutique avec un bail dérogatoire de 6 mois renouvelables une fois pour tester son activité. Petit plan de financement pour endetter le moins possible l'entrepreneur.</li> <li>- « Mon projet d'installation » : Boutique à installation plus pérenne avec généralement un bail 3 6 9. Dispositif nécessitant un plan de financement plus solide</li> <li>- « Ma boutique éphémère » : Animation par la plateforme d'un local réunissant des produits issus de plusieurs entrepreneurs (plus rare et plus lourd à mettre en œuvre).</li> </ul> <p>Le process est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des zones de redynamisation avec les collectivités locales</li> <li>- Identification du local et du bailleur souhaitant s'inscrire dans le dispositif</li> <li>- Communication sur la boutique à redynamiser</li> <li>- Lancement de l'appel à candidature</li> <li>- Sélection du candidat</li> <li>- Inauguration de la boutique</li> </ul> |
| <b>Objectifs</b>                  | <p>Renforcer l'offre commerciale sur la ville</p> <p>Dynamiser le cœur de ville</p> <p>Proposer une offre d'accompagnement sécurisante pour les créateurs/créatrice d'entreprise.</p>  |
| <b>Maitre d'ouvrage</b>           | Association Initiative Alpes Provence  |
| <b>Partenaires locaux</b>         | Provence Alpes Agglomération, Chambres consulaires (CCI et CMA04) et les collectivités locales.  |
| <b>Coût total</b>                 | 15 000€  |
| <b>Financements prévisionnels</b> | <p>BPI France (Entreprendre au cœur des Territoires) 50%</p> <p>Ou Région Sud (Programme zéro rideau fermé) 50%</p> <p>Et 50% de financement en cours</p>  |
| <b>Date de lancement</b>          | 2022   |
| <b>Date de livraison</b>          | En cours   |



|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Indicateurs d'avancement</b> | Sur Digne les Bains : 2 boutiques envisagées  |
| <b>Indicateurs de résultat</b>  | Taux de fréquentation des 2 boutiques.<br>Pérennité des activités au sein de ces deux boutiques |

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)

| Commune   | [maitre d'ouvrage] | [cofinanceur 1] | [cofinanceur 2] | [cofinanceur 3] | [cofinanceur 4] |
|-----------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Signature |                    |                 |                 |                 |                 |
| Nom       |                    |                 |                 |                 |                 |

**Action n°6 :**

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Titre du projet</b>      | Création d'une boutique éphémère   |
| <b>Type de projet</b>       |  |
| <b>Axe de rattachement</b>  | Axe 2  |
| <b>Date de signature</b>    |  |
| <b>Description générale</b> | La création d'une boutique éphémère est un projet déjà inscrit dans la première phase d'action cœur de ville et qui n'a pas pu être déployé. |

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
|                                   | <p>Il s'agit de proposer un espace commercial dans une cellule délaissée depuis longtemps à des artisans qui souhaiteraient tester leur activité dans le cœur de ville .</p> <p>Le projet initial conduit en partenariat avec la CMA04 visait une action ponctuelle avec ouverture sur une période d'un mois seulement.</p> <p>Dans la deuxième phase d'ACV, le souhait est désormais de <b>cibler une cellule adaptée avec une ouverture pérenne.</b></p> <p>En partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 04 , <b>le local sera proposé tout au long de l'année à un groupe d'artisans /commerçants qui pourront investir l'espace seul ou à plusieurs (jusqu'à 10 artisans) sur une période d'un mois ou plus.</b></p> <p>Le collectif sera déterminé en fonction de l'offre déjà existante dans le centre-ville de manière à ne pas créer de concurrence avec les commerçants sédentaires. Il sera nécessaire pour ce faire d'adresser aux habitants un questionnaire pour s'enquérir de leurs besoins en termes de commerce de bouche, multi-services et autres.</p> <p>Les modalités de partenariat avec la CMA04 restent à définir dans le cadre d'un groupe de travail qui sera constitué à cet effet dès la prise de poste de chef de projet action cœur de ville.</p> |
| <b>Objectifs</b>                  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmenter l'attractivité du centre-ville en faisant en sorte que les habitants ne soient pas obligés de se rendre en zone commerciale pour trouver les produits qui répondent à leurs besoins.</li> <li>2. Limiter le développement du foncier dans la ZI St Christophe (levier permis de construire?)</li> <li>3. Lutter contre la vacance commerciale</li> <li>4. Permettre à des artisans de tester leur activité dans un local</li> <li>5. Créer du flux dans le cœur de ville</li> <li>6. Proposer des produits non disponibles en centre-ville</li> <li>7. Veiller à répondre aux besoins de la population (cg action 4 axe 2, RLP)</li> </ol>   |
| <b>Maître d'ouvrage</b>           |  |
| <b>Partenaires locaux</b>         | PAA – CMA04  |
| <b>Coût total</b>                 | A définir  |
| <b>Financements prévisionnels</b> | FNADT CPER – CMA – PAA - FRLA  |
| <b>Date de lancement</b>          | 2024   |
| <b>Date de livraison</b>          | 2024   |

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Indicateurs d'avancement</b> | Constitution du groupe de travail<br>Élaboration d'une convention avec la CMA<br>Constitution d'un groupe d'artisans |
| <b>Indicateurs de résultat</b>  | Ouverture de la boutique<br>Fréquence d'occupation   |

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs )

| Commune   | [maître d'ouvrage] | [cofinanceur 1] | [cofinanceur 2] | [cofinanceur 3] | [cofinanceur 4] |
|-----------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Signature |                    |                 |                 |                 |                 |
| Nom       |                    |                 |                 |                 |                 |

### **Action n°7 :**

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Titre du projet</b>      | <b>Requalification de l'offre hôtelière de centre-ville</b>  |
| <b>Type de projet</b>       | Étude et mise en œuvre des travaux en lien avec Action Logement  |
| <b>Axe de rattachement</b>  | Axe 2  |
| <b>Date de signature</b>    |  |
| <b>Description générale</b> | <p>Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Provence Alpes Agglomération travaille sur la montée en gamme de son offre touristique.</p> <p>Sur la commune de Digne-les-Bains, un travail important de mise en tourisme a été réalisé à travers l'Unesco GEOPARC et la structuration de l'offre d'activités de pleine nature (schéma activités outdoor). La création du SPA THERMAL est également un équipement structurant et complémentaire pour faire de Digne-les-Bains une destination touristique attractive.</p> |

Le dernier point à travailler est l'offre d'hébergement touristique jugée insuffisante en volume et en qualité.

Dans un premier temps une démarche ciblée sur 4 sites a eu pour objectifs d'attirer de nouveaux investisseurs/exploitants. Ont ainsi été mis en avant :

- Le Richelme (dans le cadre d'une mise en DSP des Thermes)
- Le Refuge des Sources (racheté et réouvert depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023)
- Le site du golf (négociation en cours dans le cadre d'une AMI ville de Digne-Bains)
- Le village club de Chandourène (en cours d'acquisition par un investisseur/exploitant luxembourgeois)

Le deuxième axe de travail sur l'hébergement touristique consiste à travailler sur l'offre de centre-ville. Celle-ci est clairement en déclin (hôtels fermés ou à vendre) et nécessite soit un soutien en ingénierie pour définir de nouvelles vocations aux établissements soit une prospection ciblée pour attirer de potentiels repreneurs.

PAA est en contact avec Atout France pour mettre en œuvre un appui en ingénierie sur la problématique générale de l'hôtellerie de centre-ville. L'idée générale est de cibler les établissements qui pourraient avoir un potentiel pour redéployer de l'hébergement touristique et d'en étudier la faisabilité. Cette étude préalable permettra de prioriser les sites pouvant générer un projet de réouverture et d'étoffer l'argumentaire pour la phase de prospection qui suivra.

Les sites identifiés sont les suivants :

- Ancienne Banque de France
- Hôtel/restaurant le Coin fleuri (bld Victor Hugo)
- Ancien site du GRETA
- Le Provence
- Le Grand Paris
- L'Aiglon

Une réunion de cadrage de l'étude est à organiser avec Atout France et la Banque des Territoires.

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Objectifs</b>                  | - Lutter contre les friches en centre-ville<br>- Maintenir une offre d'hébergement touristique en centre-ville propice à développer la fréquentation de ce cœur de ville et de ses commerces. |
| <b>Maître d'ouvrage</b>           | Pour l'étude : Atout France, et pour la prospection via le canal de l'AD 04, PAA sera maître d'ouvrage.   |
| <b>Partenaires locaux</b>         | AD 04 ; Office de tourisme Provence Alpes Agglomération ; Atout France ; Banque des Territoires ; Ville de Digne ; CCIT 04 ; Initiative Alpes Provence  |
| <b>Coût total</b>                 | À évaluer avec Atout France et la Banque des Territoires  |
| <b>Financements Prévisionnels</b> | [Financier, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]   |
| <b>Date de lancement</b>          | 2023  |

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| <b>Date de livraison</b>        | Début 2024 |
| <b>Indicateurs d'avancement</b> |            |
| <b>Indicateurs de résultat</b>  |            |

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs )

| Commune   | [maître d'ouvrage] | [cofinanceur 1] | [cofinanceur 2] | [cofinanceur 3] | [cofinanceur 4] |
|-----------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Signature |                    |                 |                 |                 |                 |
| Nom       |                    |                 |                 |                 |                 |

## Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

### Action n°1

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Titre du projet</b>      | Mission de Programmation en vue de la réhabilitation de la gare routière de Digne-les-Bains, en Maison du Tourisme et de la Mobilité   |
| <b>Type de projet</b>       | Étude  |
| <b>Axe de rattachement</b>  | Axe 3  |
| <b>Date de signature</b>    |  |
| <b>Description générale</b> | <p>L'actuelle gare routière de Digne-les-Bains en devenir « Maison du Tourisme et de la Mobilité », présente une multiplicité de fonctionnalités dont les compétences sont actuellement réparties entre la Ville de Digne-les-Bains, la Région SUD-PACA et Provence Alpes Agglomération. Le site se constitue d'un bâtiment, copropriété de la ville et du département ainsi que d'un espace viaire (quai et parvis).</p> <p>Le territoire étant principalement dépendant du réseau routier, la gare routière représente l'une des principales infrastructures de mobilité du territoire. Elle est desservie par les lignes de cars régionaux « ZOU » et par plusieurs lignes du réseau urbains, interurbains et scolaire du réseau de Provence Alpes Agglomération.</p> |

|                           |  |
|---------------------------|--|
|                           | <p>L'édifice de la gare routière se compose au ré de chaussée, d'une billetterie régionale, d'une salle de repos pour les conducteurs, d'une douche et toilettes publique ainsi que des locaux à usages tertiaires. A l'étage, le bâtiment est occupé par l'Office de Tourisme, identifiable depuis le rond-point du 11 novembre.</p> <p>Cependant, ce site présente des faiblesses en termes de sécurité, d'accessibilité, de confort, d'attractivité et de performance énergétique, il est alors question de le réhabiliter tout en conservant l'ensemble des fonctionnalités déjà présente.</p> <p>Aussi, afin de moderniser le site et son image en apportant une meilleure qualité de services, Provence Alpes Agglomération vient de lancer une étude de programmation. Cette étude doit permettre de définir dans un premier temps l'ensemble des contraintes afférentes au projet, avant d'établir des scénarios de réhabilitation contrastés, et après validations du maître d'ouvrage, de définir un programme de <b>réhabilitation du bâtiment</b>.</p> <p>L'objectif consiste ensuite à pouvoir bénéficier, sur un mode identique, d'un diagnostic et de propositions <b>d'aménagement de l'espace public dans le but de sécuriser le dépôt des bus et car</b>, en intégrant les contraintes multiples en matière de voirie, réseaux, divers, de rotation des cars, de stationnement, et d'établir des scénarios d'aménagement de cet espace. Après validation du maître d'ouvrage, un programme d'aménagement sera également réalisé par le titulaire. Suite à la récente décision d'étudier le déplacement de la gare routière au niveau de la gare SNCF/CP, il s'agira d'étudier plusieurs scénarios allant d'un simple site de dépôt et un terminus d'une gare routière.</p> <p>L'objectif consiste ainsi à aboutir à un <b>programme technique détaillé (portant sur le bâti puis les espaces extérieurs)</b> qui servira ensuite de base à la désignation d'une future équipe de maîtrise d'œuvre, en charge des études et du suivi des travaux de réhabilitation du site.</p> |
| <b>Objectifs</b>          | <p>Objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la sécurité et la qualité de service en termes de transport au sens large (correspondances, information voyageurs, conseil en mobilité covoiturage, cyclotourisme)</li> <li>- Moderniser l'Office de Tourisme de l'Agglomération. L'aménagement d'un parcours visiteur fluide, à travers un cadre accueillant, lumineux, et bénéficiant d'une vue sur la Bléone et les massifs, est à envisager.</li> <li>- Améliorer l'image du site, en tant que « porte d'entrée » sur le territoire de l'Agglomération, afin qu'il soit identifiable.</li> <li>- Améliorer la sobriété énergétique du bâtiment en le restaurant et en limitant les fuites énergétiques.</li> </ul>  |
| <b>Maître d'ouvrage</b>   | Provence Alpes Agglomération   |
| <b>Partenaires locaux</b> | <p>Financeurs : Région SUD PACA, CD 04</p> <p>Partenaires : Ville de Digne-les-Bains et CD04 (propriétaires)</p> <p>Banque des Territoires (à étudier lors de la phase opérationnelle)</p>   |

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Coût total</b>                 | Marché passé à 45 630 € TTC, étude estimée à 50 000€ HT  |
| <b>Financements Prévisionnels</b> | <p>Dépenses prévisionnelles : 50 000 € HT d'étude</p> <p>Recettes prévisionnelles : 50 000 € HT</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention Région SUD (30 %) 15 000 €</li> <li>- Subvention Département - CDST 2021/2023 (30%) :15 000 €</li> <li>- Autofinancement PAA (40%) 20 000 €</li> </ul> <p>Avec un marché passé à 45 630€ TTC, cela laisse une marge de manœuvre pour des possibles études complémentaires si besoin, en raison d'un contexte réglementaire particulier et d'une demande politique pouvant évoluer.</p> |
| <b>Date de lancement</b>          | 27/07/2023   |
| <b>Date de livraison</b>          | Fin du troisième trimestres 2023 début du 1 <sup>er</sup> trimestre 2023   |
| <b>Indicateurs d'avancement</b>   | <p>L'étude se compose de 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic urbanistique, fonctionnel et technique du bâti et de l'espace viaire</li> <li>- Hypothèse d'aménagement et analyse comparative des scénarios</li> <li>- Écriture d'un programme</li> </ul> <p>Chacune d'entre elles sera validée par le biais de COTECH et de COPIL</p>  |
| <b>Indicateurs de résultat</b>    | L'écriture d'un programme technique détaillée, permettant de recruter un maître d'œuvre.   |

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs )

| Commune   | [maitre d'ouvrage] | [cofinanceur 1] | [cofinanceur 2] | [cofinanceur 3] | [cofinanceur 4] |
|-----------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Signature |                    |                 |                 |                 |                 |
| Nom       |                    |                 |                 |                 |                 |

**Action n°2**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Titre du projet</b>      | <b>Mission de Programmation en vue de la réhabilitation de la gare ferroviaire de Digne-les-Bains, en un pôle d'échange Multimodal.</b>   |
| <b>Type de projet</b>       | Étude   |
| <b>Axe de rattachement</b>  | <b>Axe 3</b>  |
| <b>Date de signature</b>    |   |
| <b>Description générale</b> | <p>La Gare ferroviaire se situe dans un secteur majoritairement résidentiel et urbanisé de manière relativement lâche. Au nord du site, l'ambiance est périurbaine voire rurale, on note notamment l'absence de trottoirs et d'espace public, la présence de talus enherbés, des routes étroites et sinueuses... Au sud, elle est plus urbaine, notamment sur l'av. de Verdun où se trouve un alignement d'arbres, une bande cyclable, des trottoirs et espaces végétalisés. La zone en elle-même présente donc une coupure nette entre ces deux espaces et constitue un réel enjeu de renouvellement urbain.</p> <p>Il s'agit effectivement de gérer les dysfonctionnements issus de cette urbanisation et donc les difficultés d'accès à la gare ferroviaire pour les voyageurs, les difficultés d'utilisation de la gare pour les bus et les cars, la connexion entre les deux espaces transports (gare centre-ville et gare ferroviaire,) et le manque de lisibilité de l'espace public et de l'ensemble urbain. Il est également constaté un dysfonctionnement quant à la desserte et la connexion des différents espaces.</p> <p>Une optimisation et la valorisation de ce foncier est ainsi une priorité dans le cadre du programme cœur de ville afin de la reconnecter dans son environnement et de créer un lien avec le centre-ville en lui donnant plus de lisibilité notamment pour les voyageurs.</p> <p>En parallèle au projet de restructuration du site de la gare routière, la ville de Digne-les-Bains au titre de sa compétence urbanisme et vie de quartier et Provence Alpes Agglomération en sa fonction d'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) souhaite étudier la possibilité de réaménager le site de la gare ferroviaire et y déplacer notamment la gare routière.</p> <p>Cette volonté politique fait suite à plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une gare ferroviaire présentant de forte déficience en termes de qualité de service et d'accueil, de lisibilité et de connexion avec le centre-ville</li> <li>- Un retour du train des Pignes (actuellement remplacé par une navette) prévu entre 2025-2026</li> <li>- Un site présentant moins de contraintes réglementaires que la gare</li> </ul> |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
|                                | <p>routière actuelle en centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un foncier défini comme mutable mais appartenant à SNCF</li> <li>- Une volonté d'améliorer et de structurer l'offre de service vers le quartier du Tivoli et son lien avec le centre-ville,</li> </ul> <p>Autrefois exploité par la SNCF, le site n'accueille aujourd'hui plus que le train des Pignes (Région SUD). Situé en hauteur par rapport à la route et non identifiable depuis le centre-ville, le site est déconnecté de son environnement. À proximité (2/3 min à pied) se trouve le rond-point du 4 novembre desservi par les transports urbains (TUD) et quelques lignes régionales de car.</p> <p>Il convient alors de <b>définir la faisabilité de déplacer la gare routière à ce niveau afin de créer un véritable Pôle d'échange Multimodal.</b></p> <p>Pour ce faire deux volets sont à étudier impérativement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la faisabilité technique</li> <li>-la possibilité de mutabilité du foncier et les conditions de mise à disposition.</li> </ul> <p>À partir de ces résultats, il conviendra de décider de la poursuite de l'étude afin de réaliser dans un premier temps un diagnostic global (foncier, urbanistique, technique, fonctionnel).</p> <p>Les services de l'État attirent l'attention sur la nécessité de reconsidérer l'opportunité de déplacer la gare routière. La mise en œuvre de ce projet devrait en effet être conditionnée à la mise en place de cheminement doux, navettes, etc., participant au désenclavement de la ville, ainsi qu'à la réalisation effective de la ligne non-circulée Digne/CASA.</p> <p>Les études pourront néanmoins démontrer la pertinence d'un tel projet ou son inadéquation vis-à-vis de la demande des voyageurs. Concernant l'exploitation du potentiel foncier autour de la gare (foncier SNCF) qui ne remplit pas aujourd'hui le rôle de centralité habituellement dévolu à ce type d'espace, le foncier devra être suffisant également sur ce lieu pour créer un espace multimodal efficient: pour tous les modes de transport, avec aire de covoiturage, etc .</p> |
| <p><b>Objectifs</b></p>        | <p>Objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité d'accueil et de service en termes de transport au sens large (correspondances, information voyageurs, cohabitation des modes, covoiturage, cyclotourisme)</li> <li>- En accord avec le plan vélo, déployer une signalétique adaptée, installer et poser des équipements cyclables sécurisés (bornes de recharge, parking)</li> <li>- Moderniser le site et renforcer les connexions avec son environnement et le centre-ville. L'aménagement d'un parcours voyageurs fluide.</li> <li>- Améliorer l'image du site et sa visibilité, afin qu'il soit identifiable.</li> <li>- Désenclaver le quartier résidentiel de Saint Véran où se trouvent notamment plusieurs services publics de compétence intercommunale (l'école d'art IDBL, l'Abattoir, la régie des eaux.).</li> </ul>   |
| <p><b>Maître d'ouvrage</b></p> | <p>Co-Maîtrise d'ouvrage : Provence Alpes Agglomération et ville de Digne-les-Bains</p>   |



|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Partenaires locaux</b>         | Financeurs : État et Région<br>Partenaires : Région SUD, Département, SNCF Gare et connexion, SNCF Réseau et SNCF Immobilier.<br>Programme EMA, programme ALVEOLE+   |
| <b>Coût total</b>                 | 100 000 € d'étude  |
| <b>Financements prévisionnels</b> | Dépenses prévisionnelles : 100 000 €<br>Recettes prévisionnelles : 100 000 €<br>- Subvention État – fond à définir (30 %) 30 000 €<br>- Subvention Conseil Régional (30%) 30 000 €<br>- Autofinancement PAA (10%) 10 000 €<br>- Autofinancement Ville DLB (10%) 10 000 € |
| <b>Date de lancement</b>          | Premier semestre 2024  |
| <b>Date de livraison</b>          | Fin 2024   |
| <b>Indicateurs d'avancement</b>   | - Proposition de scénarios<br>- Écriture et validation des scénarios   |
| <b>Indicateurs de résultat</b>    | L'écriture d'un programme technique détaillée, permettant de recruter un maître d'œuvre.   |

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)

| Commune   | [maitre d'ouvrage] | [cofinanceur 1] | [cofinanceur 2] | [cofinanceur 3] | [cofinanceur 4] |
|-----------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Signature |                    |                 |                 |                 |                 |
| Nom       |                    |                 |                 |                 |                 |

### Action n°3

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>Titre du projet</b> | Mise en œuvre du Schéma directeur cyclable :<br>1- Aménagement d'une piste cyclable unidirectionnelle sur l'avenue Georges Pompidou et de la traversée du giratoire des Escoubes<br>2- Aménagement de la piste des Truyas, de l'avenue du 8 mai 1945, et du musée promenade au plan d'eau |
|------------------------|---|